

Compte-rendu du Conseil Communautaire Du 28 septembre 2009

Membres présents

Cholonge	Georges Ruelle	Bruno Kramarczewski
La Motte d'Aveillans	Serge Beschi Claude Combe	Delphin Colonel
La Motte Saint Martin		
La Mure	Fabrice Marchiol Albert Claret Joël Challon Jean-Pierre Gondrand	Lucette Sibillat Pierre Zambelli Marie-Christine Idelon-Riton Denis Musard
Notre Dame de Vaulx	Jean-Louis Léon	
Saint Jean de Vaulx	Patrick Reynier-Poète	
Saint-Théoffrey	Bernard Meckler	Catherine Tessa
Susville	Philippe Brun Jean-Charles Balle André Viallet	Camille Bérard Dominique Picavez
Pierre-Châtel	Michel Sénor Annie Raynaud	Alain Villard Françoise Rocher
Villard Saint Christophe	Philippe Ranchoup Jean-Yves Panchaud	Jean-Marie Romand

Secrétaire de séance : Philippe Brun

Nombre de conseillers prenant part au vote : 25

Absents excusés :

Jean-Claude Barré, Georges Bonneton, Michel Bonniol, Marie-Claude Delay, Charles Galvin

Ordre du jour :

1. Compte –rendu du 9 juillet 2009
2. Réhabilitation des cités minières : chiffrages des esquisses et subventions
3. Réhabilitation des cités minières : modalités de concertation
4. Réhabilitation des cités minières : convention SE38
5. Foyer Jeunes Travailleurs : attribution subvention exceptionnelle 2009
6. Questions diverses

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. Réhabilitation des cités minières : participation financières des communes
2. Réhabilitation des cités minières : articulation budgétaire

Le Conseil communautaire autorise ces inscriptions à l'ordre du jour de cette séance.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2009

Monsieur le Président rappelle les sujets traités lors de cette séance.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2009.

2) Cités minières

Fabrice Marchiol remercie de leur présence les élus des communes non concernées par ce projet. Il est en effet important qu'ils soient au même niveau d'information.

Il rappelle que ce projet est le seul dossier inscrit au titre du CPER pour le territoire.

Il s'agit d'un projet structurant pour la mandature et solidaire, la CCM assurant la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble du dossier.

Il faut avoir conscience que ce projet est inouï pour la Matheysine, avec des financements inespérés. En contrepartie, les partenaires sont exigeants → projet modèle en termes de développement durable.

Fabrice Marchiol présente les esquisses.

Il précise que ce travail a été réalisé en collaboration avec les maires des communes concernées, le bailleur social et le maître d'œuvre.

Il ne s'agit toutefois pas des projets définitifs, des modifications pourront être apportées durant la phase de concertation.

Concernant le budget, il explique que celui-ci a augmenté :

Raison quantitative : au départ, il s'agissait de traiter seulement les rues et aujourd'hui la réhabilitation porte sur l'ensemble des cités,

Raison qualitative : intégration de la notion de développement durable.

Ce point est toutefois nécessaire → déficit d'image de la Matheysine, virage de modernisation indispensable au plan touristique et économique.

Il a donc été demandé au bureau d'études de revoir les choix techniques afin de réduire les coûts, pour arriver à un dépassement maximum de 150 000 €.

Cette somme paraît importante à l'échelle de nos budgets, mais c'est peu au vu d'un tel projet.

Il conclue sa présentation, en rappelant que :

Les cités minières sont une branche de notre histoire, leur réhabilitation est d'autant plus importante ;

Il s'agit d'une chance exceptionnelle d'avoir obtenu de tels financements ;

Il ne sera plus possible d'obtenir des taux de subventions aussi importants pour de la voirie ;

Ce projet soulage la compétence voirie, au vu de l'ampleur des travaux.

Il s'agit d'un "beau" projet pour la Matheysine en termes de dynamisme pour le territoire.

Mise en œuvre d'une procédure de concertation

Il est nécessaire d'organiser une phase de concertation.

La mise en œuvre de cette procédure implique, au préalable, de définir les objectifs et les modalités de la concertation, puis de recueillir l'avis des communes concernées par l'opération

L'objectif de cette concertation est d'associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, le bailleur social Néolia ainsi que toute personne concernée afin de leur permettre de connaître précisément le projet et de faire valoir leur point de vue

La procédure de concertation pourrait être organisée de la manière suivante :

- La concertation se déroulera du 1^{er} octobre au 30 novembre 2009.
- Des expositions accessibles au public durant les horaires d'ouverture seront organisées dans les mairies des quatre communes concernées par l'opération comme au siège de la communauté de communes pendant toute la durée de la concertation ; Ces expositions permettront au public de prendre connaissance de manière précise du projet, comme de son état d'avancement.

- Des registres seront mis à disposition du public afin qu'il y consigne ses observations ;
- Des réunions publiques seront organisées en présence du Vice-président de la CCM en charge de ce projet, du Maire de la commune concernée et du bureau d'étude mandaté pour assister techniquement la CCM dans ce projet. Les dates de ces réunions seront communiquées à l'ensemble des habitants des cités par courrier. De même une information dans la presse et/ou les bulletins municipaux sera faite.
- Un bilan de la concertation sera présenté à un prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en œuvre une procédure de concertation en application des dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme ; décide de saisir les conseils municipaux des communes de Pierre Châtel, La Mure, Susville et la Motte d'Aveillans, et ce afin d'obtenir leur avis sur les objectifs et les modalités d'une concertation telle que définie dans la présente délibération ; habilite Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches induites par la mise à exécution de la présente délibération.

Michel Sénor s'interroge sur un éventuel désaccord des habitants sur les propositions.
Fabrice Marchiol explique que des correctifs seront apportés, pour autant qu'ils correspondent au cadre financier et technique de l'opération.

Réhabilitations des cités minières – Participation financière des communes

Conformément au tableau financier suivant, la Communauté de Communes de la Matheysine s'engage :

- à assurer le financement des travaux relevant de la compétence des communes selon l'enveloppe financière estimative,
- à percevoir la totalité des subventions attribuées
- à solliciter le financement résiduel restant à la charge des communes.

Par site	total Travaux enveloppe prévisionnelle	Travaux prévisionnels CCM	Travaux prévisionnels Communes	Subventions estimées 80%	Autofinancement prévisionnel HT
La Mure	4 946 704	2 588 250	2 358 454	1 886 763	471 691
Susville	279 560	145 580	133 980	107 184	26 796
La Motte d'av.	388 600	231 130	157 470	125 976	31 494
P.châtel	635 100	313 490	321 610	257 288	64 322
Total	6 249 964	3 278 450	2 971 514	2 377 211	594 303

Les communes de La Mure, La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel et Susville rembourseront à la Communauté de Communes de la Matheysine, la totalité des dépenses TTC engagées (prestations, travaux) au titre du transfert de maîtrise d'ouvrage diminuées des subventions réellement obtenues, et du Fonds de Compensation de la TVA.

A ce titre, les communes ont sollicité la possibilité d'étaler leur financement sur 4 exercices, à savoir : 2009-2010-2011-2012.

Le solde de l'opération sera déterminé sur l'exercice 2013.

Catherine Tessa s'interroge sur la part CCM → financement par des fonds propres ou emprunt ?

Fabrice Marchiol explique que cela dépendra de l'étalement des dépenses, les deux options seront débattues par le Conseil.

Catherine Tessa estime qu'un emprunt se justifierait, un projet d'une telle ampleur est important pour le plateau matheysin.

Philippe Brun approuve ces propos, à priori 4 communes sont concernées mais ce projet va créer 500 logements sociaux répondant à une demande globale.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités de financement de l'opération de réhabilitation des cités minières dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées ; sollicite l'appel de fonds annuel relatif à l'étalement de la participation des communes selon la répartition suivante :

					Provisions prévisionnelles sur 4 exercices à compter de 2009		
Par site	Opération globale HT	Travaux relevant compétence communale	Subventions estimées 80%	Autofinancement HT Communal total	Autofinancement sur un exercice	⇒ AEP	Éclairage, réseaux, espaces verts...
La Mure	4 946 704	2 358 454	1 886 763	471 691	117 922.75	18 227.00	99 695.75
Susville	279 560	133 980	107 184	26 796	6 699.00	2 000.00	4 699.00
La Motte d'av.	388 600	157 470	125 976	31 494	7 873.50	2 600.00	5 273.50
P.châtel	635 100	321 610	257 288	64 322	16 080.50	5 400.00	10 680.50
Total	6 249 964	2 971 514	2 377 211	594 303	148 575.75	28 227.00	120 348.75

Ampliation de la présente décision sera notifiée aux communes concernées : La Mure, La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel et Susville.

Réhabilitation des Cités Minières CPER – Convention financière

Cette délibération annule et remplace la délibération n°80-2009 du 9 juillet 2009.

Les communes de La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel et Susville ont transféré préalablement leur compétence "réseaux de distribution publique d'électricité" au Syndicat Énergies de l'Isère (SE38), qui assure par ailleurs pour leur compte la mise en conformité du réseau d'éclairage public en cas d'effacement, ainsi que l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Ces travaux ne sont pas dissociables de l'opération globale de réhabilitation des cités minières. Afin d'obtenir des subventions complémentaires pour le compte des communes au titre du CPER, il est nécessaire d'établir une convention financière pour maintenir les règles habituelles de financement du SE 38 et les intégrer à la procédure spécifique du projet d'aménagement durable des cités minières.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de déterminer les modalités de mise en œuvre du partenariat financier entre le Syndicat Énergies de l'Isère (SE38), les communes de La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel, Susville et La Communauté de Communes de la Matheysine.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve les termes de la convention financière contractualisant les engagements du Syndicat Énergies 38, des communes de La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel, Susville, et de La Communauté de Communes de la Matheysine ; habilite Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette décision.

Décision modificative n°4 – Réhabilitation des cités Minières

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de traduire budgétairement l'articulation des différents champs de compétences de l'opération "Réhabilitation des cités minières".

Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
DI c/2317-802(822) CPER Cités Minières	266 800	
DI c/457181 (01) Cités Minières La Mure		345 000
DI c/457183 (01) Cités Minières Pierre-Châtel		70 000
RI c/1323-802 (822) CPER Cités Minières	280 000	
RI c/457281 (01) Cités Minières La Mure		397 900
RI c/457282 (01) Cités Minières La Motte d'Aveillans		7 800
RI c/457283 (01) Cités Minières Pierre-Châtel		16 000
RI c/457284 (01) Cités Minières Susville		6 500

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la délibération modificative présentée ci-dessus.

Fabrice Marchiol remercie l'ensemble des partenaires du consensus autour de ce projet "environnement, habitat et patrimoine".

Il remercie plus particulièrement les maires des 3 autres communes concernées ainsi que les techniciens, Nathalie Nahum, Véronique Scholastique et Rémy Souchon.

3) Foyer Jeunes Travailleurs : attribution subvention exceptionnelle 2009

Philippe Brun rappelle que lors du Conseil communautaire du 26 mai 2009, l'assemblée avait acté :

- le principe de soutenir le Foyer des Jeunes Travailleurs par le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement sur deux exercices 2009 et 2010 ;
- de fixer ultérieurement le montant de la subvention.

Au regard des données communiquées lors de la réunion du 14 septembre 2009, et notamment de la situation actuelle catastrophique du FJT, il propose d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 12 500 € pour l'exercice 2009. Il précise qu'avec cette aide, les négociations en cours avec SDH et les autres subventions en attente, le déficit devrait être quasiment comblé en 2010.

Il s'agit donc de prendre position pour savoir si ce déficit est acceptable ou non pour le territoire.

Il note l'aide financière de deux communes hors EPCI, Marcieu et Mayres-Savel

Enfin il tient à remercier le nouveau directeur du FJT du travail accompli pour redresser la situation financière.

Michel Sénor estime qu'il s'agit d'une décision de principe car le FJT est un organisme à soutenir.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2009 une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 12 500 € au Foyer des Jeunes Travailleurs de La Mure ; charge Monsieur le Président et Monsieur le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour créditer le compte c/65742 subventions autres organismes.

Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 022 (01) Dépenses imprévues Fonctionnement	12 500 €	
D 65742 (025) Subventions autres org.		12 500€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la délibération modificative présentée ci-dessus.

4) Questions diverses

1- Cybercentre intercantonal

Annie Raynaud fait le point sur le projet de convention entre les Cybercentres des cantons de La Mure (Le Cypriée), de Corps et de Valbonnais, avec le Cypriée géré par une association loi 1901, et les cybercentres des cantons de Corps et Valbonnais, pilotés par les deux Communautés de Communes.

Cette convention permettrait aux cybercentres de travailler sur des projets communs.

2- Chapiteau CCM – Montage

Michel Sénor explique que le technicien de la CCM, Sébastien Rayot, va suivre une formation auprès du Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes Structures, afin d'obtenir un agrément permettant de monter le chapiteau sans recourir à la société Valdaine Chapiteau.

L'objectif serait de pouvoir constituer une équipe technique de 4 personnes, sachant que le coût de cette formation est de l'ordre de 1 600 €.

Selon Catherine Tessa, il serait judicieux d'établir un plan de formation global → fédérer le territoire.

Fabrice Marchiol s'interroge sur la gratuité de ce service de montage. Il évoque également un souci de gestion du personnel pour les périodes où le chapiteau sera fortement sollicité.

Selon Patrick Reynier, il suffit d'une personne formée et il faut ensuite faire appel aux bénévoles des associations utilisatrices.

Serge Beschi estime que le montage doit être gratuit pour les communes mettant à disposition du personnel formée, les autres devant s'acquitter d'une participation.

Il précise également qu'un groupe de travail va être créé afin de régler les questions techniques.

3- Mine Image

Serge Beschi fait le point sur ce projet et indique notamment que les problèmes de succession avec l'entreprise Fayolle pour le terrain sont réglés.

Il s'agit maintenant de se positionner sur le devenir du musée de la Mine Image → compliqué à gérer.

Georges Ruelle rappelle que la CCM assure l'investissement, les communes gérant le fonctionnement. Cela permet ainsi de maintenir une certaine proximité avec les équipements.

Pour Catherine Tessa, tant que certaines compétences ne seront pas transférées, cela ne pourra pas fonctionner. La CCM impulse un dynamisme par ces investissements mais les communes ne peuvent pas suivre au niveau du fonctionnement.

4- Médiathèque

Michel Sénor indique que le recrutement du responsable de la Médiathèque va avoir lieu → 4 candidatures éligibles.

5- RAM

Philippe Brun fait le compte-rendu du Comité de Pilotage du RAM. Il en ressort principalement un problème de garde des enfants scolarisés, du fait des horaires décalés.

Il ne s'agit donc pas d'un manque de places mais plutôt d'un manque d'offres en horaires atypiques.

Il indique également que dans le cadre de la "journée des Assistantes Maternelles" des animations spécifiques vont être mises en place, et que des interventions d'élus sont envisagées.

6- ADM

Fabrice Marchiol informe l'assemblée de la campagne "J'achète ici, mon pays vivra", menée par l'ADM → soutien au commerce local.

7- Renouvellement informatique

Denis Musard interroge Michel Sénor concernant le renouvellement informatique des écoles primaires.

Michel Sénor explique que le renouvellement classique est suspendu cette année, au vu du projet École Numérique Rurale.

Denis Musard indique qu'il va adresser une demande à la CCM pour le remplacement du matériel informatique de la psychologue scolaire suite à un vol.

Fin de séance